



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 27 mars 2025

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le jeudi 27 mars 2025, sous la présidence de M. LAYRE Bernard.

Votants : 22 / Excusés, absents : 3.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d'Agriculture de Pau
M. DEROO MASSON Roland	D.D.T.M. de Pau
Mr JOUBERT Cyril	Directeur C.I.O. d'Oloron
Mme BEGUE MAZA Monique	Centre d'Information ou d'Orientation (C.I.O.)
M. LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C.A. et Conseiller Régional
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon

- **Représentants du personnel**

Mme DE ANTONI SOLANS Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mr ABBAS Gilles	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. LANOT Jean-Michel	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme GUILLOT Marie-Pierre	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme CHATILLON Géraldine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. GIGNOL Michel	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. CLOUTE Guillaume	Représentant des anciens élèves
---------------------	---------------------------------

M. MARMEY Clément	Représentant des apprenants
Mlle DELVIGNE Léotie	Représentant des apprenants
M. ROURE Jean-François	Représentant des parents d' apprenants B.P.E.
M. PLANES Sébastien	Représentant des parents d' apprenants F.C.P.E.

- **Membres ayant une voix consultative**

M. HERBRETEAU Laurent	Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme MIRASSOU Sandrine	Directrice adjointe EPL 64
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale EPL 64
Mme ADAM Stéphanie	Directrice adjointe EPL 64 /Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. CHAVIGNON Romain	Directeur CFPPA Montardon
M. FUMAT Christophe	Responsable technique du S.A.C.D. Halle technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. AMILHAT Patrick	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron Sainte Marie
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication de l' EPL 64
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire CFA Hasparren

Etaient absents ou excusés :

- **Membres ayant une voix délibérative**

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme PINEAU Hélène	INAO
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional

- **Membres ayant une voix consultative**

M. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez
Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. Montardon
M. PHILIPPE Cyril	Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie

***Secrétaire de séance**

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Début de séance à 09h38 ; le quorum étant largement atteint.

B. LAYRE remercie la présence de Messieurs L. HERBRETEAU, B. UTHURRY, R. DEROO MASSON, BONNAS-SIOLLE et Mesdames BEGUE, LARROUY.

Il demande si observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 26 novembre 2024.

N. PETIT interroge sur le suppléant de secrétaire de séance : P. PARODI et rappelle le délai de relecture et de transmission.

De plus, il précise que le quorum atteint est à 25 et non 30 car le nombre des membres ayant voix délibérative ne se porte pas à 30 mais à 25. En effet, on attend l'officialisation par la préfecture des représentants suite aux nouvelles élections de la Chambre d'Agriculture dont notre Président a été réélu ainsi qu'à la Chambre Régionale, également.

N. PETIT invite chaque Directeur à présenter ses actes ; pour Orthez, C. GRECHEZ car P. CHERET parti ; pour l'exploitation agricole d'Oloron, ce sera L. DEPLAUDE. Il informe l'assemblée de l'arrivée de M-L. AVOIX, actuellement à la DDTM, service forêt ; ancienne D2 au 01 avril, à la tête du L.P.A. d'Orthez.

Il demande s'il y a une objection à l'enregistrement et si les questions se poseront au fil de l'eau ce à quoi les représentants acquiescent.

Avant de commencer, N. PETIT demande si questions. J-M. LANOT souhaite aborder l'ouverture de la demi section GPN bi qualifiante en cours de séance.

N. PETIT propose de le traiter de suite car B. UTHURRY devra partir, en cours de C.A. ayant des obligations au Centre Hospitalier d'Oloron, en tant que Président du Conseil d'Administration.

J-M. LANOT : depuis 2018, le LPA d'Oloron se bat pour obtenir un BTS bi qualifiant ; pouvoir répondre à des besoins sur le territoire et d'emplois ; il n'ignore pas qu'il y a des formations GMNF, GPN sur tout le territoire national mais sur la chaîne Pyrénéenne, il y a un manque d'emploi.

Le LPA d'Oloron Se bat avec 2 dossiers déposés qui ont été refusés ; 1er argument : celui du double site Oloron / Montardon en terme d'hébergement et déplacement des étudiants – ont redemandé 1 dossier avec 1 seul site / il y a concurrence sur le territoire avec le côté privé - est sur un petit effectif de 12 à 16 élèves avec engagements forts des partenaires - l'idée est de répondre que cette zone de montagne ait possibilité de débouchés d'emploi pour ces jeunes. Il rappelle qu'il n'y a plus d'enseignement supérieur sur Oloron.

B. UTHURRY, avec I. LARROUY ont bien entendu la dernière fois et qu'il a été évoqué la pénurie de saisonniers, d'emplois – il porte la parole selon laquelle il faut mettre les formations là où on en a besoin. Il a compris la concurrence avec l'enseignement agricole privé. Il affirme qu'il poussera le dossier.

I.LARROUY soutient ce dossier et est optimiste.

N. PETIT se tourne vers L. HERBRETEAU.

Ce dernier, sur ce dossier porté depuis de nombreuses années y est défavorable car cela n'est pas la priorité. Depuis quelques jours, une nouvelle loi prodiguée insiste sur les 30% du projet de l'Agriculture et les services à la personne.

En outre, le contexte se révèle contraint budgétairement. Il n'a pas les moyens pour répondre à cette demande ; il a dû rendre des heures enseignant et la baisse de la D.G.H. (Dotation Globale Horaire) fin novembre 2024 ne le rend pas très optimiste.

Il répète que le GPN n'est pas une priorité contrairement à l'Agriculture et aux services.

J-M. LANOT insiste sur la formation de jeunes agriculteurs et de jeunes sur la filière service aux personnes ; les élèves agriculteurs ont des parents jeunes, ne peuvent pas donc s'installer immédiatement et commencent par des remplacements et du travail en station.

Il demande une ouverture de 12 jeunes avec la filière GMN (Gestion des Milieux Naturels) avec la possibilité de transferts de moyens sur la filière 4^{ème} pour ouvrir à moindres coûts, une filière bi qualifiante

L. HERBRETEAU apporte la réponse de l'an passé ; à savoir, le bi qualifiant peut se faire en formation continue.

N. PETIT avait répondu à l'autorité et le financement de la formation continue interroge.

La L.O.A. va ouvrir un P.A.T. ; à savoir des projets de territoires sur des situations très particulières, avec des financements plutôt équitables. Il explique que ce sont des actifs du monde montagnard qui changent avec, à côté, un GPN à Oloron.

Si l'Etat coupe les moyens, c'est une solution que de s'appuyer sur la L.O.A., de monter le projet et passer par ce type de procédure ; mais sur un temps déterminé.

B. LAYRE rajoute que la Chambre d'Agriculture sera au côté du Conseil Régional, pour appuie auprès de l'autorité de tutelle.

Il informe que la L.O.A a été promulguée le 24 mars. Le conseil constitutionnel a remis en cause certains éléments mais pas sur la Formation, avec la volonté d'augmenter le pourcentage du nombre d'apprenants de 30% et de conserver le BTS Bachelor Agro.

De manière générale, dans cette loi, la profession demandait de reconnaître l'Agriculture comme intérêt majeur fondamental au même titre que d'autres priorités niveau National. Il attend à ce jour, les décrets d'application puis les arrêtés, sur l'année 2025.

MOT DU DIRECTEUR :

Ce Conseil d'Administration est essentiellement consacré à la présentation et à l'analyse des résultats de l'année écoulée.

L'année 2024 est marquée par une augmentation des produits agricoles. En parallèle de ces facteurs économiques défavorables, les aléas climatiques et sanitaires, eux aussi, ont eu un impact défavorable sur les résultats économiques de certaines de nos structures.

Ce qu'il faut retenir donc de l'observation de l'année 2024 d'un point de vue budgétaire, malgré des facteurs exogènes défavorables, l'EPLFPA de PAU-MONTARDON présente un bilan positif en fonctionnement de 143 000 euros.

L'analyse des chiffres du compte financier 2024 montre une forte disparité des résultats en fonction des centres.

Au niveau des exploitations, celle d'Oloron dégage un résultat bien positif (+ 38 000 €), celles d'Orthez et de Montardon quant à elles, ont rencontré des difficultés pour contenir la partie « charges » de leur budget.

Le CFPPA maintient le cap à nouveau. Ce centre présente un bilan positif en fonctionnement (+ 39 000 euros) malgré une diminution des effectifs en Agroalimentaire et une augmentation de la masse salariale suite à la révision des mesures sociales imposées par le gouvernement.

Le CFA, comme à son habitude présente un résultat positif de 440 648 euros malgré une augmentation des charges salariales dues, à l'instar du CFPPA, aux mesures sociales imposées par le gouvernement. Il est à noter que le montant de prise en charge des apprentis par les OPCO est en baisse pour certaines formations. Il est annoncé pour l'année prochaine à nouveau de futures baisses de prise charge.

Les trois lycées sont les centres les plus impactés par l'inflation. Ainsi, le LPA d'Orthez présente un déficit en fonctionnement d'environ 47 000 euros, celui d'Oloron un déficit d'environ 116 000 euros et le LEGTA de Montardon un déficit d'environ 72 000 euros. L'analyse comptable montre que le cumul de ces trois déficits avoisine les 235 000 euros. Il est vrai que la diminution de la dotation de fonctionnement en provenance de notre tutelle régionale (- 250 000) ainsi que l'inflation grandissante expliquent pour une grande partie ces résultats négatifs.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

1) Vote Ordre du jour du CA du jeudi 27 mars 2025– B. LAYRE

1-25	Ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 mars 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
-------------	---	--

Point par centre et axe

2) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. MIRASSOU

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

2-25	Programmation des voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
3-25	Financement voyages -LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
4-25	Dons – - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 4-25, il faut lire 9 390 euros au lieu de 5 820 euros.

3) LPA OLORON : Intervention de S. ADAM

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

5-25	Convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves BAC PRO – Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
5-1-25	Organisation pédagogique des voyages – Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
5-2 25	Financement des voyages - Site de LPA Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

4) LPA ORTHEZ : Intervention de C. GRECHEZ

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

6-25	Acceptation de dons – LPA ORTHEZ	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
-------------	----------------------------------	--

5) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

7-25	Organisation pédagogique des voyages – Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
8-25	Financement des voyages – Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
9-25	Renouvellement de formations - Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
10-25	Renouvellement des modules d’ initiatives profession- nelles - Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
11-25	Enseignement d’ initiative locale - Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
12-25	Programme FEDER / FSE+ - Site de CFAA 64	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité

Concernant la délibération 9-25, pour le BTSa Analyse Conduite et Stratégie de l’entreprise AGRicole, S. CLEMENT demande de remplacer CCF par Semestrialisation + renouvellement de la labellisation agriculture biologique et il manquait l’accord du C.A. pour renouveler cette mention d’agriculture biologique. Les administrateurs du C.A ne voient pas d’inconvénient à la modification Semestre.

N. PETIT confirme que le BTS AP à Oloron est transféré sur Orthez, pour raisons géographiques ; en effet, les élèves se dirigeaient sur Tarbes ou Dax et non Oloron. Le DATR (Animation sur les Territoires) sera délocalisé quant à lui, sur Montardon.

B. UTHURRY, sur l’enclavement d’Oloron est souvent évoqué comme une difficulté supplémentaire, SAFRAN et LINDT ont investi des millions même si éloigné ; le taux de renouvellement des exploitations agricoles est toujours élogieux pour le Département et on le doit aux zones de Piémont et de montagnes.

Pour J-M. LANOT, il y a contradiction car la L.O. A. proposant une augmentation de 30% du nombre d’apprenants, il ne voit pas comment augmenter le nombre d’apprenants tout en diminuant les financements ; le Ministère devra mettre moyens.

L. HERBRETEAU fait avec les moyens qu’on lui donne mais entend ses arguments...

S. CLEMENT en déduit que suite à ces déplacements de BTS, ni création ni fermeture de poste.

N. PETIT dont on parle sont des BTS en alternance financés par les OPCO et non par l’Etat.

6) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de R. CHAVIGNON

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

13-25	Organisation pédagogique des visites – CFPPA des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
14-25	Financement des visites - C.F.P.P.A. des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
15-25	Renouvellement des formations - C.F.P.P.A. des Pyrénées Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

7) Exploitation agricole d'OLORON : intervention de Loïc DEPLAUDE

- Présentation des délibérations de l'EXPLOITATION AGRICOLE D'OLORON

16-25	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
17-26	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
18-27	Modification d' un emploi de droit privé rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA – Exploitation agricole d' Oloron	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

L. DEPLAUDE explique que les postes sont ouverts à 100% pour faciliter le recrutement d'un agent supplémentaire et que l'indice de rémunération est modifié suivant la nouvelle convention collective, afin de se calquer sur les exploitation d'Orthez et de Montardon.

8) EPLEFPA : intervention de V. AUDURIEAU

- Présentation des délibérations de l'EPLFPA

19-25	Sortie d' inventaire divers matériels – LEGTA Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
20-25	Sortie d' inventaire divers matériels – LEGTA Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
21-25	Arrêt du compte financier – Exercice 2024 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
22-25	Affectation des résultats de l' exercice 2024 - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
23-25	Décision modificative n° 1 de l' exercice 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 21-25, au 1^{er} janvier 2005, la Halle technologique est devenue centre constitutif de l'E.P.L. avec un statut d'atelier technologique. Cela va lui permettre d'alléger sa masse salariale car le Directeur sera rémunéré par le Ministère.

N. PETIT souligne le format de la présentation de ces documents financiers qu'il faudrait simplifier afin qu'ils soient parlant à tous.

9) AGENCE COMPTABLE : intervention de J-L. LARERRE

J-L. LARERRE présente un volume de 15 000 pièces comptables (titres de recettes et mandats et opérations collectives) ce qui représente 11% de plus que l'année précédente.

La durée moyenne de paiement est de 57 jours alors qu'il devrait être de 30 jours. Des intérêts moratoires de 40% forfaitaire + 12.50 % du montant de la facture pourraient être appliqués.

Il demande à être vigilant et que chacun se mobilise au fil de la chaîne comptable pour qu'à l'arrivée d'une facture, elle rentre de suite dans le Process de paiement et qu'elle soit payée sous 30 jours.

Un autre facteur déterminant ce délai de paiement est le traitement de plus de 2 millions de mandats de l'exercice 2024, payés sur l'année 2025 ce qui n'empêche pas les dettes de diminuer.

De plus, les immobilisations ont augmenté (et donc fonds de roulement a diminué) grâce aux investissements réalisés ; les stocks diminuent ainsi que les créances; la Trésorerie est à un excellent niveau soit 3 millions 372 mille euros qui permet de pouvoir souscrire à des placements à compte à terme dont les intérêts ont rapporté en 2024, 63 156.25 euros.

L'établissement est en récession car les produits chutent entre les deux exercices, pour deux raisons : toutes les recettes n'ont pas été titrées au 31 décembre et en début 2025, des titres correspondaient à l'exercice 2022.

L. HERBRETEAU intervient sur la sérénité des aspects financiers forts corrects, à Pau-Montardon.

N. PETIT rajoute que le travail se déroule dans une très bonne ambiance à un niveau d'exigence extrêmement forte et se félicite de la rigueur de l'agent comptable, de la Secrétaire Générale, des Gestionnaires, des Directeurs de chaque site qui fait qui permet d'avoir comptes financiers positifs et qui n'oublions pas, permet de prendre en charge les salaires du C.F.A. et du C.F.P.P.A.

I. LARROUY s'interroge sur la politique de recouvrement des familles (internat...) et l'abandon de créances.

J-L LARERRE précise que la politique de recouvrement des familles devrait être votée en C.A.

Lorsqu'existent des restes à recouvrer : 1^{er} rappel puis 2^{ème} rappel en lettre recommandée puis échange téléphonique et enfin, recouvrement contentieux par voie d'huissier. Concernant l'abandon de créances, cela est voté en C.A.

S. MIRASSOU rajoute que des familles peuvent demander le Fonds Social Lycéen et N. PETIT insiste sur l'accompagnement pour ne pas en arriver à ce stade.

Questions diverses

B. LAYRE, concernant la J.A.E.T. demande à S. MIRASSOU et/ou K. LAPLACE de la présenter. Cette dernière explique qu'elle aura lieu le 10 avril au stade Tissié à Pau (proche de la gare de Pau) avec 35 ateliers et deux partenaires ANEFA et UNEP; première fois, hors les murs de l'Agrocampus 64 afin de l'ouvrir au grand public. Les collèges, lycées et écoles primaires de tout le département ont été informés.

M-B. NOYES s'étonne du peu de participation ; à savoir uniquement 2 écoles et 1 seul collège inscrit à ce jour.

N. PETIT explique que S. MIRASSOU a pourtant le soutien de l'inspecteur d'académie mais va continuer à faire publicité.

La journée s'achèvera sur le lycée de PAU-Montardon, par une Conférence de S. ZACA, météorologue/Climatologue, sur les effets des changements climatiques sur l'Agriculture locale.

N. PETIT revient sur la participation des écoles et dit qu'il est difficile de pénétrer dans les murs des collèges/lycées / écoles primaires (acteurs de demain) et difficile de porter le discours + difficulté pour collège et écoles primaires de financer le transport – il précise que S. MIRASSOU travaille en étroite collaboration avec le DASEN.

J. LAPORTE relate que trois établissements palois que sont les lycées BARTHOU, SAINT-CRICQ, Marguerite DE NAVARRE se situent proche du stade Tissié et peuvent venir à pied. Le site est très bien choisi.

Pour B. LAYRE sur la partie agro écologique, il est vital de ramener le constat et l'Intervention de S. ZACA peut être important ; pour lui, il serait judicieux de faire intervenir des entreprises (du bassin de Lacq par exemple) qui ont une partie des solutions en intervenant de manière objective : sur le bassin de Lacq.

N. PETIT continue sur le championnat de France du rugby des lycées.

En effet, PAU a été désigné organisateur pour le tournoi à SOUSTONS dans les Landes (travail déjà réalisé par N. PEYS, avant le COVID) sous l'égide de la Fédération Française de Rugby, du Ministère de l'Agriculture, de l'UNSS.

24 équipes de 19 personnes seront présentes ainsi qu'une soixantaine d'officiels et bénévoles (collègues d'EPS et équipe de Direction de l'Agrocampus). Cela représente à peu près 500 personnes à loger sur SOUSTONS, pendant 3 jours et un budget de 80 000 euros, avec pour partenaires, l'UNSS, la FFR, la chambre agriculture, l'AGPM, la Région, le Crédit agricole, des artisans

S. ADAM indique que les 3 lycées seront présents et N. PETIT que ce championnat n'accepte pas les élèves de la Section Paloise.

N. LAYRE informe que le prochain C.A. se tiendra le 27 juin 2025 sur le lycée d'OLORON avec l'accord de S. ADAM.

N. PETIT conclue ce Conseil d'Administration, sur la présentation d'un film sur le TIEA (Trophée International de l'Enseignement Agricole) par deux équipes qualifiées : LPA d'Orthez et lycée de MONTARDON qui ont participé au salon de l'agriculture de PARIS 2025.

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

Levée de séance à 11h30

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE